

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 28 Avril 2014

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. - Informations du Maire
3. – Budget 2014 Taux des taxes locales
4. – Budget 2014 – Modification du montant de la subvention de fonctionnement concernant l'Association pour les Clubs et d'Equipes de prévention (ACEP)
5. – Budget 2014 – Modification du montant de la subvention exceptionnelle pour le Comité de Jumelage de ST FLORENT
6. – Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor
7. – Budget 2014 – Admission en non valeur d'une taxe d'urbanisme irrécouvrable
8. – Echange de parcelles de terrain entre l'Office Public de l'Habitat du Cher et la Commune
9. – Commission communale des Impôts directs
10. – Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit Avril à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le dix-huit Avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie - TABARD Alain – BOUCHER Mireille – LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal, Adjoints - BARRY François – BREUILLE Sylvie – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIERE Laurence – ROUSSEAU-GAY Eva – TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHA Moustapha – PROGIN Nicole – ROBERT Marinette (arrivée à 18 h 25) – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – BEGASSAT Jean-Claude – DELAVALD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude

Etaient représentés : Mmes et Mrs LAMBERT Jacques – DEMAY Françoise – TEILLET Jean-François – MOUTTOU Emmanuelle SEBA Hakim – VOISINE Joël – ROBERT Marinette (jusqu'à 18 h 25) avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs TABART Alain – MICHEL Carole – JACQUET Marc – BREUILLE Sylvie – BOUCHER Mireille PROGIN Nicole – LEPRAT Monique (jusqu'à 18 h 25)

Secrétaire de séance : Mme MICHEL Carole

En exercice : 29 Présents : 22 puis 23 Procurations : 7 puis 6 Votants : 29 Absent : 0

1. – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité

2. – INFORMATIONS DU MAIRE

Néant

3. – BUDGET 2014 : TAUX DE TAXES LOCALES

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances expose que lors de la séance du conseil municipal du 13 mars 2014, les élus s'étaient prononcés sur la reconduction des taux des 4 taxes locales, à savoir :

- Taxe habitation (TH) : 20.87%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28.29%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 35.06%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21.24%

Depuis cette date, des éléments financiers ont été notifiés à la Commune aussi bien en matière de fiscalité locale qu'en matière de dotations de l'Etat avec la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement.

Il s'avère que des baisses conséquentes sont constatées qui remettent en question l'équilibre de la section de fonctionnement. Afin d'y pallier, et après l'avis favorable de la « toutes commissions » réunie le 14 avril dernier, Monsieur le Maire propose de procéder à l'augmentation des taux suivant la méthode de variation différenciée, soit :

- Taxe habitation (TH) : 21.85% (+0.98 points)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 29.68% (+1.39 points)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 35.06% (inchangé)
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23.49% (+2.25 points)

Il est rappelé aux membres du conseil que ces nouveaux taux :

- Font suite à des échanges par mail avec les services fiscaux sur le contrôle des liens entre les taxes ainsi que les plafonnements éventuels à respecter,
- Sont dans le délai légal de vote, qui pour 2014 est fixé à la date butoir du 30 avril 2014,

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur ces nouveaux taux
- D'annuler la délibération n°2014/03/04 du 13 mars 2014 dont la télétransmission en Préfecture du Cher a été faite le 14 mars 2014.

Interventions :

Monsieur DELAUAUD relate que les temps sont difficiles et que l'ajustement des chiffres n'est pas évident.

Il évoque que l'augmentation proposée de la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties est moindre et supportable. Toutefois, la cotisation foncière des entreprises est très importante et il s'en étonne par rapport aux programmes électoraux diffusés durant la campagne des Municipales.

Il expose la situation de SAINT FLORENT par rapport aux communes voisines soit BOURGES et ISSOUDUN, communes qui peuvent recevoir des investisseurs. La CFE pour ISSOUDUN est à 11 % depuis 11 ans pour BOURGES de 0 %.

L'augmentation des taxes des entreprises locales est un frein pour le développement local, cela va à l'encontre de la politique nationale.

Il fait donc part qu'il votera contre l'augmentation.

Madame PROGIN s'étonne que lors de la présentation du budget avant les élections, celui-ci paraissait exact et sain alors que désormais on constate 175 000 € de moins en fonctionnement.

Monsieur Marc JACQUET explique que le service financier a surveillé tous les jours les éventuelles publications des données fiscales par les services fiscaux, malheureusement les résultats n'ont été communiqués qu'après les élections. Donc, le budget a été présenté en simulant les recettes par rapport aux deux années écoulées. Les baisses des dotations ont été nettement plus importantes qu'annoncés au niveau national.

Monsieur BEGASSAT fait part que la moyenne nationale n'est pas du tout représentative par rapport aux données de SAINT FLORENT

Monsieur DELAUAUD ne comprend pas pourquoi ISSOUDUN malgré les baisses des dotations n'augmente pas ses taxes

Monsieur TABARD répond qu'il faut comparer ce qui est comparable, communes de la même strate et surtout à équivalence de budget car certaines ont un budget d'avance.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que MEHUN est sur les mêmes bases.

Il rappelle à Mr DELAUAUD qu'il avait été demandé au chaque élu s'il fallait faire un budget avant les élections, tout le monde a été favorable.

Il précise que le budget 2015 sera sûrement encore plus difficile.

Les révisions des subventions auraient pu être diminuées jusqu'à 50 %.

Il est surpris de la réaction de Mr DELAUAUD qui lors de la Toutes Commissions du 14 Avril n'a pas tenu les mêmes propos.

Monsieur Marc JACQUET rappelle que tous les chefs de service ont fait un réel effort pour diminuer leurs budgets de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne l'exemple du Pôle Enfance où il a fallu embaucher plus de personnel en 2013 comme le prévoyait la convention signée avec la CAF car si l'effectif de la crèche n'était pas porté à 34 lits, la Commune devait rembourser les subventions versées à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 23 voix pour et 6 contre, l'augmentation des taux des taxes telle qu'énoncée et décide d'annuler la délibération n°2014/03/04 du 13 Mars 2014.

4. - BUDGET 2014 : MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT L'ASSOCIATION POUR LES CLUBS ET D'EQUIPES DE PREVENTION (ACEP)

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, explique que lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2013, les élus s'étaient prononcés sur la convention de l'exercice 2014 établie avec l'ACEP pour le PAEJ –Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes qui est situé à l'Espace Dordain.

Il a été décidé de reconduire pour 34 000€ la subvention de fonctionnement versée annuellement (les avantages en nature concernant les locaux restant évalués à 6 000€).

Depuis la réception des notifications en matière de dotations de l'Etat, la Commune doit réviser à la baisse le montant fixée pour 2014. Dans un courrier adressé le 9 avril dernier, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie a informé le Chef de service de l'ACEP de cette diminution exceptionnelle de crédits.

Par conséquent, il convient :

- de modifier le point 2 de la délibération n°2013/12/05 du 17 décembre 2013 télétransmise en Préfecture le 18 décembre 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant modifiant l'article 11 « engagement de la ville de Saint Florent » pour ramener le montant de la subvention indiqué à 24 000€.

Intervention :

Madame LASNE demande que cette convention annuelle soit revue cette année avant son renouvellement car elle n'est pas sûre qu'il y ait un accomplissement total des missions car c'est très souvent la Mission locale qui leur adresse des jeunes alors que cela devrait être le sens contraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 24 voix pour et 5 abstentions, les termes de l'avenant réduisant le montant de la subvention fixée dans la convention signée avec l'ACEP.

5. - BUDGET 2014 : MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DE JUMELAGE DE ST FLORENT

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, explique que lors de la séance du conseil municipal du 13 mars 2014, les élus s'étaient prononcés sur l'attribution de 4 subventions exceptionnelles à verser à des associations.

Concernant l'une d'entre elles, il convient de procéder à la modification du montant délibéré, il s'agit du dossier n° 4 « le Comité de jumelage ».

En effet, dans le cadre de la rencontre programmée pour le week end de l'ascension 2014 l'aide attribuée par la Commune fixée à 600€ doit être ramenée à 550€.

Par conséquent il convient de modifier le point 4 de la délibération n°2014/03/06 du 13 mars 2014 télétransmise en Préfecture le 14 mars 2014.

Intervention

Monsieur DELAUAUD ne comprend pas pourquoi il faut prendre une délibération pour une diminution de subvention de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 28 voix pour et 1 abstention, la réduction de la subvention à verser au Comité de Jumelage.

6. - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, explique que conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité versée en faveur du receveur municipal au titre des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable, compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur le versement de cette indemnité à Monsieur Paul COURTAUD, Receveur municipal.

Exceptionnellement, afin de tenir compte d'un contexte budgétaire difficile pour l'année 2014, Monsieur le Maire propose que le taux d'indemnité 2014 soit fixé à 85.11%. Pour les exercices comptables suivants Monsieur le Maire propose que le calcul soit effectué sur la base du taux maximum autorisé.

Les versements annuels au comptable du trésor seront réalisés sur les crédits portés en section de fonctionnement du budget principal.

Interventions :

Monsieur CHARRETTE demande le montant de cette indemnité

Monsieur le Maire répond pour 2013 : 1 200 € donc pour 2014 : 1 044 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce par 28 voix pour et 1 abstention, sur ce taux d'indemnité.

7. - BUDGET 2014 : ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE TAXE D'URBANISME IRRECOURABLE

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, demande au Conseil municipal d'accepter, en application du Décret n° 98-1238 du 29 Décembre 1998) la demande d'admission en non valeur n° 2014/006/018041-U établie par la Trésorerie Générale le 4 Avril 2014.

Objet : Solde dû sur la Taxe d'urbanisme par M. David GARGOWITZ : 109.00€
Relatif au permis de construire délivré le 10 février 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'admission en non valeur de cette créance irrécouvrable.

8. - ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER ET LA COMMUNE

Monsieur le maire expose que le Conseil municipal réuni le 30 Janvier 2014 a par délibération n° 2014/01/10 approuvé le transfert de parcelles privées afin de classer la Rue Louise Michel, les parkings et espaces publics des HLM du Centre Ville situés entre la Rue des Lavoirs, la rue François Pavillard et la Rue des Jardins dans le domaine public communal.

Or, il s'avère conformément au procès verbal réalisé par Monsieur GRAS, Géomètre, que certaines divisions parcellaires restent encore au nom de l'Office Public de l'Habitat ou au nom de la Commune.

Afin de pouvoir déposer le document d'arpentage à la Conservation des Hypothèques, il convient donc de faire un échange de parcelles avec l'Office Public de l'Habitat par acte administratif.

Dans ce cas, les parcelles de l'Office Public à transférer à la Commune sont :

- AP n° 836, 838, 842, 845, 847, 849, 851, 853, 856 pour 214 m²

et les parcelles communales à transférer à l'Office Public de l'Habitat sont :

- AP n° 839, 844, 850, 854, 855 pour 82 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces transferts.

9. - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Exposé de Monsieur le Maire

L'Article 1650-1 du Code général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par un adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le Directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables de la Commune proposée par le Conseil municipal.

Cette commission, a un rôle essentiellement consultatif, saisie par le Directeur des Services fiscaux, elle donne un avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumis, et transmet à l'Administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relatives à la matière imposable de la Commune

Il convient donc d'établir et d'entériner une liste de présentation comportant 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Obligation de désigner deux personnes hors commune et deux propriétaires de bois

PROPOSITIONS :

- Commissaires titulaires

1. – PAILLE Hubert – 18, Rue Paul Vaillant Couturier – 18400 ST FLORENT S/CHER
2. – BOURREAU André – 8, Route de Rosières – 18400 ST FLORENT S/CHER
3. – MAROLLEAU Daniel – Rue Boris Vian – 18400 SAINT FLORENT S/CHER
4. – JAUBIER André – 31, Rue Jean Bart – 18400 SAINT FLORENT S/CHER
5. – LOUET Pierre – 36, Rue de Bois Vert – 18400 ST FLORENT S/CHER (Propriétaire de bois)
6. – BONTE Gérard – 41, Avenue Béthune Charost – 18400 ST FLORENT S/CHER
7. – CHAUVILLIER Florent – 15, Rue des Crots – 18400 ST FLORENT S/CHER
8. – MARTINET Patrick – 14, Impasse des Gironnais – 18400 ST FLORENT S/CHER
9. – MENEURET René – 6, Rue des Crots – 18400 ST FLORENT S/CHER
10. – PERRADON Jean-Louis – La Boissière – 18400 ST FLORENT S/CHER
11. – BORDERIEUX Monique – 64, Rue Jules Verne - 18400 ST FLORENT S/CHER
12. – MARGUERITAT Jacqueline – Chemin de Tiregorge – 18400 ST FLORENT
13. – PARET Pierre – Rue de Flore – 18400 ST FLORENT S/CHER
14. – BOUDET Bernard – 4, Rue Jean Moulin – 18400 ST FLORENT S/CHER
15. – NAVET Alain – 19, Rue de Bois Vert - 18400 ST FLORENT S/CHER
16. – LESCH Patrick – 8, Rue Louis Charby – 18400 SAINT CAPRAIS (Hors Commune)

- Commissaires suppléants

1. – VERNET Alain – 18570 TROUY (Hors Commune)
2. – DAUDU William – 18, Les Maisons Balles – 18400 ST FLORENT S/CHER
3. – GACHELIN Jean Paul- Clos des Gironnais – 18400 ST FLORENT S/CHER
4. – MORALES Gisèle – 13, Rue de la Petite Chaussée – 18400 ST FLORENT S/CHER
5. – WALAS Edmond – 45, Rue du Chatelier – 18400 ST FLORENT S/CHER
6. – BONVOISIN Jacky – Clos des Gironnais – 18400 ST FLORENT SUR CHER
7. – PINOT Guy – Chemin de Tiregorge – 18400 ST FLORENT S/CHER
8. --TISSERAND René – 5, Avenue de la Chaussée de César – 18400 ST FLORENT
9. – LICHON Jean-Pierre – Ferme du Chatelier – 18400 ST FLORENT S/CHER
10. – POTHELUNE François – 26, Rue Paul Ladevèze – 18400 ST FLORENT S/CHER
11. – SABOURAULT Claude – 19, Rue Cuvier – 18400 ST FLORENT S/CHER
12. – CABOUCO Valentin – 7, Rue Marcel Bascoulard – 18400 ST FLORENT S/CHER
13. – Monsieur JOUANNARD Roland – 35, Avenue Henri Massicot – 18400 ST FLORENT S/CHER
14. – GACOIN Marie-Madeleine – 21, Rue du 11 Novembre – 18400 ST FLORENT S/CHER
15. – Monsieur MICHAUD Jean-Paul – 199, Chemin de Villeneuve – 18000 BOURGES (Propriétaire de Bois)
16. – Monsieur PONTONNIER Pierre – Rue Fernand Léger – 18400 SAINT FLORENT S/CHER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le listing énoncé ci-dessus.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 30 Avril 2014

La Secrétaire de séance,

C. MICHEL